

**TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE**  
(22 communes)

**RECRUTE SA DIRECTION DU PATRIMOINE VEGETAL ET BIODIVERSITE**

**1 ARBORISTE-ELAGUEUR**

**Lieu d'exercice du poste : TOURS**

**Cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriales**

Un poste d'Arboriste-Elagueur est à pourvoir à la Direction Patrimoine Végétal et Biodiversité à Ville de Tours.

**Poste basé à Tours**, placé sous l'autorité d'un Agent de Maîtrise, l'agent sera chargé de :

**MISSIONS** : entretien du patrimoine arboré, principalement lors d'interventions en hauteur

**A) Activités principales (avec % d'occupation du temps) : 90**

- Travaux d'élagage avec interventions en hauteur,
- Travaux d'abattage et de démontage d'arbres,
- Tronçonnage et broyage des branches issues des élagages,
- Conduite de camionnettes (déplacements sur chantiers),
- Entretien quotidien des tronçonneuses.

**B) Activités spécifiques (avec % d'occupation du temps) : 10**

- Participation à la mise en place des supports de signalisation lors des interventions sur les voies et lieux publics,
- Evaluation de l'état phytosanitaire des arbres.

### **PROFIL :**

- Certificat de spécialisation « Taille et soins aux arbres» - obligatoire,
- CAP ou BEP Travaux Sylvicoles ou bûcheronnage voire Jardins-Espaces-Verts apprécié,
- Connaissance des techniques de taille,
- Connaissance des essences forestières et ornementales,
- Connaissance des matériels d'élagage et de tronçonnage, de leur entretien courant et des règles de sécurité à respecter lors de leur utilisation
- Inclinaison à la vigilance et à la prudence et sensibilisation aux mesures de sécurité.
- Parfaite condition physique : agilité, non sujet au vertige, bonne acuité visuelle et auditive
- Esprit d'équipe développé ; esprit d'initiative.
- Permis B obligatoire,
- CACES R386 1B apprécié.

### **REGIME DE TRAVAIL :**

- 20 jours de RTT, les modalités et horaires sont les suivants :
  - lieu de travail : Site de la Milletière – 35 rue Christian Huygens - 37100 Tours.
- Hiver** : 01/10 au 28/02 : **37 H 30 (08 H – 11 h 45 et 13 h – 16 h 45),**  
**Eté** : 01/03 au 30/09 : **40 H 00 (07 H 30 – 11 h 45 et 13 h – 16 h 45).**

### **SUJETIONS PARTICULIERES :**

- port des E.P.I. réglementaires pour les travaux dans les arbres et pour le tronçonnage au sol,
- port de la tenue adaptée aux travaux sur la voie publique (boudrier, etc...),
- utilisation de matériel d'élagage, tronçonneuses, nacelles, véhicules,
- Balisage des chantiers d'élagage.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à **Monsieur Hervé MIFSUD**, Responsable de la Gestion du Patrimoine Arboré au 02.47.21.62.85 ou 06.23.17.03.05.

Si vous êtes intéressé(e) par ce poste, les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) sont à adresser à : Monsieur le Président de Tours Métropole – Direction des Ressources Humaines - 1 à 3 rue des Minimes - 37926 TOURS CEDEX 9 ou par courrier électronique à \_\_\_\_\_ jusqu'au 19/09/22.

Le Directeur des Ressources Humaines,

Lionel DILIAKOU